



Déclaration liminaire du Sgen-Cfdt LIMOUSIN

CTSD Haute-Vienne du 5 février 2018

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

A la suite du CTMEN de décembre, notre académie s'est vue attribuer une dotation nulle pour le premier degré, malgré une baisse d'effectifs prévue de 830 élèves à la rentrée 2018. Ainsi, lors du CTA du 24 janvier, M. le Recteur nous a indiqué avoir « évité le pire » à notre académie, précisant même que, suite aux échanges avec le ministère, l'académie devait initialement perdre 16 postes dès cette année.

En anticipant le dédoublement des CE1, il aurait donc obtenu par miracle une dotation académique de 0 poste.

Or nous réfutons ce constat « fait à la règle à calcul » car d'une part, il ne prend pas du tout en compte la spécificité rurale de nos 3 départements (dont 2 – la Creuse et la Corrèze - ont signé une convention ruralité avec le Ministère), et d'autre part car *aucune* des autres académies n'a rendu de poste dans le premier degré, même celles connaissant également une baisse démographique de ses élèves. Six académies ont ainsi eu une dotation stable par rapport à 2017 : Besançon, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Limoges, Poitiers et Rennes.

Le Ministère précisait alors que, malgré la baisse démographique, l'effort de déploiement de postes était réalisé pour le dédoublement des CP en REP et des CE1 en REP+ afin de lutter contre la difficulté scolaire.

La décision unilatérale du Recteur d'anticiper le dédoublement des CE1 en REP ne répond donc à aucune injonction ministérielle, et nous paraît inacceptable si elle doit s'effectuer au détriment des autres écoles, en milieu rural comme urbain, qui sont elles aussi confrontées à des problèmes qui grèvent leur quotidien : effectifs chargés, élèves en difficulté scolaire, problèmes de non remplacement, élèves à besoins particuliers à prendre en considération sans les moyens correspondants.

En effet, vous le savez bien Madame l'Inspectrice d'Académie, la difficulté scolaire comme sociale ne se cantonne pas aux frontières administratives des secteurs de collèges étiquetés

en éducation prioritaire, frontières définies d'ailleurs souvent de manière injuste, mais chacun de nous y est confronté dans sa classe au quotidien, en ville comme à la campagne.

N'oublions pas également que le taux d'encadrement de notre département est l'un des plus faibles du pays (82^{ème} département sur 95), et qu'il n'augmente ces dernières années que « mécaniquement » par la baisse démographique de ses élèves, mais en aucun cas grâce à une dotation supplémentaire. Nous réitérons donc, comme nos collègues des autres organisations syndicales, la demande d'un plan de rattrapage à la hauteur des besoins de notre territoire. Ce plan pourrait s'appuyer notamment sur l'attribution de postes issu du vivier des 200 postes en réserve à l'issue du CTMEN au titre de la ruralité et de la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Nous avons toujours prôné le dialogue social avant toute forme d'action et nous n'avons pas appelé à la grève ce mardi 6 février sur ce seul motif, estimant que vous aviez fait évoluer votre projet de carte scolaire depuis le groupe de travail du 23 janvier. Cela a été le cas rappelons-le en Corrèze et en Creuse où, sans aucun mouvement de grève malgré une dotation respective de -9 et 0 ETP, alors que notre département bénéficie de + 9 ETP enlevés à la Corrèze, les mesures de redéploiement des moyens se sont finalement limitées à respectivement 15 et 11 fermetures.

Il nous a semblé inopportun d'impacter un peu plus le pouvoir d'achat de nos collègues, assurément en vain de surcroît, à un moment où leurs feuilles de salaire sont déjà touchées par des mesures comme le retour du gel du point d'indice et du jour de carence, le report des valorisations indiciaires PPCR, ou encore la hausse de la pension civile et des cotisations de mutuelle.

Aussi, si nous saluons Madame l'Inspectrice d'Académie votre volonté d'attribuer une nouvelle fois 8 postes pour étoffer la brigade départementale, prenant ainsi en compte les problèmes récurrents du remplacement en Haute-Vienne, nous ne comprendrions pas en revanche que les écoles haut-viennoises paient le tribut de mesures gouvernementales anticipées, parfois contre toute logique. Comment accepter par exemple qu'un RPI qui connaît une hausse de ses effectifs subisse une fermeture dans le même temps ?

Autre point important à nos yeux, le Sgen-CFDT a lancé la semaine dernière une alerte sociale pour obtenir du Ministère de l'Éducation nationale les moyens et conditions dont l'école inclusive et ses personnels ont besoin. En effet, pour notre organisation, les conditions de mise en œuvre de la loi de 2005 ne sont toujours pas réunies et ce, 13 ans après sa promulgation.

Aujourd'hui, les enseignants et tous les personnels dont la mission participe de l'inclusion scolaire, sont au bord de la rupture de par leur isolement, la charge de travail grandissante et le manque de moyens humains et matériels. De plus, ces personnels enseignants, AESH,

infirmiers, médecins, assistantes sociales, psychologues souffrent de la contradiction croissante entre les objectifs assignés et les moyens et conditions alloués pour la mise en œuvre de la politique d'inclusion.

L'accueil des enfants ne peut plus se faire dans ces conditions, une démarche réellement volontariste doit être engagée, notamment en allouant le temps nécessaire au dialogue avec les partenaires de l'école et à l'accueil des enfants à besoins particuliers.

- postes spécialisés confiés à des enseignants débutants non formés au risque de les mettre en danger,
- mise en place des CP et CE1 à 12 dans les écoles de REP et REP+ sans création de postes supplémentaires qui entraîne une augmentation des effectifs dans les autres classes, et au détriment de la pérennisation des dispositifs PDMQDC qui favorisaient des organisations pédagogiques pertinentes et choisies collectivement,
- diminution des aides apportées par le biais des contrats aidés,
- absence de temps et de formation pour organiser l'accueil de tous les élèves à besoins particuliers.

Le Sgen-CFDT demande donc que le Ministère de l'Éducation nationale, avec le concours des autres acteurs concernés, permettent de :

- garantir une formation initiale et continue à l'accueil des enfants à besoins particuliers,
- donner aux équipes pédagogiques le temps nécessaire à une réflexion collective sur la construction du parcours des élèves,
- diminuer la charge administrative nécessaire au suivi des élèves,
- réduire le délai entre la notification de la MDPH et l'arrivée du personnel chargé de l'accompagnement de l'enfant dans la classe,
- pouvoir travailler en équipes de concertation avec les partenaires notamment les enseignants spécialisés des RASED et ainsi échanger sur des pratiques adéquates,
- bénéficier d'enseignants spécialisés dans l'accueil des enfants allophones,
- disposer de temps pour améliorer les collaborations professionnelles avec les psychologues, éducateurs spécialisés, infirmiers, éducateurs de jeunes enfants au sein de l'école afin de favoriser une prise en charge globale de l'enfant,
- recruter des AESH formés et employés à temps plein sur des emplois pérennes.

Merci de votre attention.